

Travaux de l'axe Franklin-Roosevelt : le coup de gueule des handicapés

L'association « Mobilité Réduite » a remis un rapport très critique sur les travaux de l'axe Franklin-Roosevelt, qui ne serait pas conforme à la loi sur le handicap. Des soucis en partie dûs au fait que le chantier n'est pas complètement terminé. Explications.

Les travaux d'aménagement du carrefour Franklin-Roosevelt, portés par la communauté de communes, sont-ils conformes à la loi sur le handicap ? L'association « Mobilité réduite » vient en tout cas de mettre les pieds dans le plat en diffusant un rapport très critique sur ce chantier qui a coûté plus de 600.000 euros, avec, rappelons-le, comme objectifs principaux, de sécuriser cet axe dramatiquement dangereux et de faciliter la circulation des piétons, vélos et personnes à mobilité réduite.

Après une étude détaillée sur le terrain, Michel Royere, de l'association, ne cache pas sa colère : « C'est un coup de gueule que nous poussons aujourd'hui. Nous dénonçons des travaux non conformes à la législation en vigueur, et particulièrement à la loi « Handicap ». Quatre infractions flagrantes concernent 39 points de ce carrefour ».

Arguments à l'appui, M. Royere qui vient de poster sur le site dailymotion une vidéo montrant les principaux points litigieux (tapez « cc fontaine-

bleau avon » en recherche) a saisi le sous-préfet pour qu'une enquête administrative soit menée. Parmi les soucis signalés (lire encadré), on peut citer les obstacles qui gênent la traversée, les « bateaux » qui ne sont pas arrondis, l'absence de contrastes visuels et de repères tactiles pour signaler les passages piétons ou encore l'absence de signal sonore sur les feux. « Nous n'avons pas l'intention de laisser les choses comme ça, tempête M. Royere. Des choses n'ont pas été faites, ou mal faites, comme les gravillons qui se trouvent devant la boulangerie. Il y a une loi, il faut la respecter ».

Chantier pas fini

Du côté de la communauté de communes, on n'a pas tardé à réagir. La présidente Odette Hugot nous dit que le chantier n'est terminé qu'à « 90 % en raison de la dépose d'une armoire électrique qui reste à réaliser et aux travaux de construction de la nouvelle résidence COGEDIM qui ont imposé un retard pour des raisons de synchronisation ».

Des retards qui semblent justifier une partie des manquements soulignés par l'association, mais qui n'excluent pas de revoir certains points : « La CCFA a installé le 29 septembre la commission intercommunale d'accessibilité ayant pour objet l'établissement d'un plan de mise en accessibilité notamment de la voie et des espaces verts. Le bureau d'études retenu a pour mission d'auditer les voiries puis d'élaborer un plan d'actions, cela dans un délai de 18 mois ». Il pourra en tout cas compter sur l'implication de « Mobilité Réduite ». Le « coup de gueule » pourrait, alors, se transformer en coopération utile pour tous.

Pour joindre l'association « Mobilité réduite » : www.mobilite-reduite.eu ou par courrier : « Mobilité réduite » 1 bis avenue des Carrosses, 77210 Avon.

Yoann VALLIER

La traversée du carrefour du Touring Club a toujours été périlleuse pour les piétons

